

## PASSEPORT Volé

### MAJEUR

#### Quelles sont les pièces à fournir ?

Un formulaire est remis au guichet. Il doit être complété et signé.

<i>Pièces à fournir en fonction de la date et du type de passeport</i>		
Si le passeport volé est récent (valide ou périmé depuis moins de 2 ans)	Si le passeport volé est périmé depuis plus de 2 ans	
	S'il s'agit d'un passeport biométrique	S'il s'agit d'un ancien modèle
Formulaire <a href="#">cerfa n°12100*02</a> de demande (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)	Formulaire <a href="#">cerfa n°12100*02</a> de demande (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)	Formulaire <a href="#">cerfa n°12100*02</a> de demande (à imprimer après l'avoir rempli en ligne ou à remplir sur place)
<u>Timbres fiscaux</u> : 86 €  (ou 89 € pour une demande à l'étranger ou en outre-mer <a href="#">si la photo est prise directement au guichet</a> )	<u>Timbres fiscaux</u> : 86 €  (ou 89 € pour une demande à l'étranger ou en outre-mer <a href="#">si la photo est prise directement au guichet</a> )	<u>Timbres fiscaux</u> : 86 €  (ou 89 € pour une demande à l'étranger ou en outre-mer <a href="#">si la photo est prise directement au guichet</a> )
1 photo d'identité <a href="#">conforme aux normes</a>	1 photo d'identité <a href="#">conforme aux normes</a>	1 photo d'identité <a href="#">conforme aux normes</a>
<u>Justificatif du domicile de moins d'un an</u> : original + photocopie  <b>Si vous êtes hébergé</b> , fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant +sa pièce d'identité +une facture à son nom	<u>Justificatif du domicile de moins d'un an</u> : original + photocopie  <b>Si vous êtes hébergé</b> , fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant +sa pièce d'identité +une facture à son nom	<u>Justificatif du domicile de moins d'un an</u> : original + photocopie  <b>Si vous êtes hébergé</b> , fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant +sa pièce d'identité +une facture à son nom
Déclaration de vol : original + photocopie	Déclaration de vol : original + photocopie	Déclaration de vol : original + photocopie
	-	Carte d'identité sécurisée : original + photocopie
Connaître <u>la date et le lieu de naissance</u> des parents	Connaître <u>la date et le lieu de naissance</u> des parents	Connaître <u>la date et le lieu de naissance</u> des parents  Si vous ne possédez pas de carte d'identité sécurisée, un <a href="#">acte de naissance de moins de 3 mois</a> (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original.  Si vous êtes né dans une <a href="#">commune concernée par la dématérialisation des documents d'état civil</a> , l'acte de naissance n'a pas besoin d'être produit.
	-	Si le justificatif d'état civil ne suffit pas à prouver la nationalité : un <a href="#">justificatif de nationalité française</a> : original + photocopie

**À savoir** : si vous souhaitez utiliser un nom d'usage qui ne figure par encore sur votre carte d'identité, d'autres documents peuvent être réclamés en fonction de la nature de ce deuxième nom : [nom de l'époux](#) ou [nom de l'autre parent](#).